

de ces ports. Les citoyens des Prairies appuient l'attitude adoptée par ces hommes qui voudraient que le gouvernement canadien alloue des fonds plus élevés à l'aménagement et à l'amélioration de ces ports. Je sais que des critiques pourraient être formulées contre ce qui a été fait par le passé. Mais lorsqu'on retourne en arrière, qu'on considère les années 1961, 1962 et 1963, on se rend compte que l'Accord sur le blé avec la Chine venait à peine d'être signé et que les honorables vis-à-vis, qui formaient alors l'opposition, se demandaient s'il ne s'agissait que d'un seul marché qui n'aurait pas de suite? Qu'auraient-ils dit si le gouvernement canadien, à l'époque, s'était lancé dans de vastes travaux d'aménagement des ports du Pacifique en dépit des allégations faites durant les débats — et on m'avait même convaincu de cette possibilité — selon lesquelles l'Accord sur le blé avec la Chine ne serait pas renouvelé, même si nous espérons qu'il ouvrirait la voie à d'autres ventes pour de nombreuses années à venir.

L'inertie, si inertie il y avait à cette époque particulière, n'excuse pas l'apathie dont on a fait preuve depuis que l'honorable vis-à-vis est en fonctions. Celui-ci a maintenant l'assurance que ces ventes ne se font pas seulement périodiquement à la Chine mais aussi à d'autres pays de l'autre côté du Pacifique.

Il faudrait également examiner la question des prix et étudier le fléchissement de 17 c. à 9c. le boisseau. Nous savons tous comment cela a commencé. Le ministre a été pris de panique; il n'a pas aidé la Commission canadienne du blé comme il aurait dû le faire devant ce qu'il croyait être la concurrence de l'Australie, concurrence qui a disparu depuis, à la suite de certains événements.

Lorsque vous envisagez la situation d'ensemble et que vous songez aux céréales exportées vers les marchés mondiaux depuis deux ans, vous devez conclure que le prix n'a pas influencé le transport des céréales au cours de toute cette période. La perte subie par les cultivateurs canadiens, et représentée par l'écart de 9 à 17c. le boisseau, n'est qu'une fraction de la perte subie par la nation canadienne, comme le député de Qu'Appelle l'a souligné cet après-midi, et ne représente qu'un aspect du problème que pose au pays la balance actuelle des paiements.

Puisque nous étudions les crédits du ministre des Finances, je voudrais dire un mot de la balance des paiements. Je voudrais citer un article paru dans le *Business Week*

[M. Nasserden.]

du 19 février 1966 et coiffé du titre «Leçons de la politique de la force»:

De prime abord, la balance des paiements des États-Unis pour 1965 paraît impressionnante. Les chiffres révèlent que le déficit dans les transactions internationales de ce pays a été réduit à 1.3 milliard de dollars l'an dernier, environ la moitié de celui de 1964 et le plus bas depuis huit ans.

Quelle coïncidence si l'on compare les chiffres des huit dernières années. Un deuxième coup d'œil est beaucoup moins rassurant. L'article se poursuit ainsi:

...Les États-Unis devraient maintenir indéfiniment un déficit pour financer l'expansion de l'Europe et le commerce international. Mais dans un monde où règne la politique de puissance, chaque dollar qui sort des États-Unis amoindrit notre pouvoir et accroît la prise de nos crédeurs sur nous.

Voilà le langage que tiennent les États-Unis d'Amérique.

Les balances considérables en dollars, détenues actuellement par les Européens, peuvent servir et serviront à obliger les États-Unis à des concessions, non seulement dans le domaine monétaire, mais en matière de politique étrangère.

On dit plus loin:

Tant que les États-Unis resteront accrochés à l'hameçon, ceux avec qui nous cherchons à conclure des marchés pourront toujours tirer sur la ligne. La seule façon pour nous de recouvrer notre liberté d'action, c'est de liquider le déficit avant que notre situation empire.

Si cela est vrai pour les États-Unis, ce l'est bien plus pour le Canada, où le déficit de la balance des paiements augmente de façon inquiétante. C'est au gouvernement qu'il appartient de chercher à remédier à ce problème. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous estimons heureux à la pensée que le cabinet et le premier ministre de l'époque avaient réussi à s'attaquer aux problèmes d'alors; certaines mesures ou méthodes qui s'étaient révélées efficaces, ont été jetées par dessus bord par suite de l'affolement et de l'inaction des députés d'en face, en particulier du ministre des Finances, en ce qui concerne son attitude vis-à-vis des ventes de céréales.

M. le président: A l'ordre. Il a été convenu que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire serait supprimée aujourd'hui. Je demande donc le consentement des membres pour annoncer dès maintenant, sans quitter mon fauteuil, les questions qui seront débattues après la motion d'ajournement ce soir.

Des voix: Entendu.

M. le président: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues ce soir